

COMMUNIQUE DE PRESSE DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'est réuni dans ses locaux de l'avenue Foch le jeudi 8 novembre 2001.

Au cours de cette séance, à laquelle participait l'ensemble de ses membres, le gouvernement a examiné et adopté 2 projets de loi du pays et 5 projets de délibération à déposer sur le bureau du Congrès, 3 délibérations du gouvernement et 11 arrêtés.

Il a, par ailleurs, rendu un avis sur un projet d'ordonnance et sur un projet de décret.

Les travaux du gouvernement ont porté plus particulièrement sur les points suivants :

- Répartition des secteurs entre les membres du gouvernement

Le gouvernement a chargé M. Raphaël Mapou d'animer et de contrôler le secteur des affaires coutumières ainsi que d'assurer les relations avec le sénat coutumier et les conseils coutumiers.

Par ailleurs, la démission de M. Roch Wamytan de ses fonctions de membre du gouvernement étant effective depuis le 31 octobre, M. Aukusitino Manuohalalo l'a remplacé à compter de la même date. M. Manuohalalo a été chargé, par le gouvernement, de contrôler et d'animer le secteur de la protection sociale et de la santé.

- Fiscalité et protection sociale

Après avis du Conseil d'Etat, le gouvernement a définitivement adopté et transmis au Congrès, pour examen, un projet de loi du pays instituant une taxe de solidarité sur les services affectée à la CAFAT au titre du financement de la protection sociale, et un projet de loi du pays instituant une taxe sur les alcools et les tabacs en faveur du secteur sanitaire et social.

Le premier de ces projets a pour double objectif d'assurer de façon stable et permanente une partie de la ressource nécessaire au financement du service public de protection sociale géré par la CAFAT sans accroître la pression fiscale actuelle. La Taxe de Solidarité sur les Services (T.S.S.) se substituera, en effet, à la Taxe Générale sur les Services (T.G.S.) dès son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2002.

Le second projet vise à doter l'Agence Sanitaire et Sociale de la Nouvelle-Calédonie de la ressource nécessaire à l'exercice de ses missions qui comportent, notamment, la participation au financement des investissements et équipements hospitaliers en lui

affectant les 2/3 de cette taxe sur les alcools et les tabacs. Le tiers restant sera affecté à la CAFAT.

La création de cette taxe ne se traduit pas, non plus, par une aggravation de la fiscalité actuelle puisqu'elle se substitue à la cotisation spéciale actuellement appliquée à ces mêmes produits.

- Electrification rurale

Le gouvernement propose au Congrès, l'adoption d'un quatrième programme d'électrification rurale qui couvrira la période 2001-2004.

Ce programme d'un montant total de 2,640 milliards devrait permettre de desservir 900 foyers domestiques ou installations à caractère économique supplémentaires.

Il se caractérise, notamment, par un développement de l'utilisation des énergies renouvelables (générateurs photovoltaïques) favorisant un accès plus rapide des foyers non encore desservis à l'électrification.

- Agriculture

- Le 9 octobre dernier, la commission permanente du Congrès a adopté la délibération permettant de créer un « Titre Emploi Simplifié Agricole (T.E.S.A.) ».

Pour permettre la mise en œuvre effective de cet instrument de simplification administrative adapté à l'emploi saisonnier ou intermittent dans le secteur agricole, le gouvernement a arrêté les modèles des documents nécessaires à l'utilisation, par les intéressés, de cette nouvelle mesure.

- Le gouvernement a fixé au lundi 3 décembre 2001 la date des élections à la Chambre d'agriculture.

Il est rappelé qu'un bureau de vote sera ouvert dans chaque commune et que le scrutin se déroulera de 8 heures à 16 heures.